



ANDRÉ

PEINTURE DÉCORATION

Notre savoir-faire au service de votre habitat



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Peinture - Décoration - Vitrerie - Bâtiment

ANDRÉ PEINTURE DÉCORATION - EI

Monsieur Hermann André

11 route départementale 38 - Lieu-dit Bellevue - 45260 CHAILLY-EN-GÂTINAIS

Tél. : 06 87 91 16 91 / 02 38 96 24 08 | Email : andrepeinture@wanadoo.fr

SIRET : 439 661 331 00017

TVA : FR 24 439 661 331

Assurance professionnelle : ENTORIA

Contrat n° CRCD01-044421

1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

André Peinture Décoration - EI, représentée par Monsieur Hermann André.

2 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de peinture, décoration et vitrerie réalisées par l'entreprise.

3 DEVIS ET COMMANDE

Le devis est gratuit et valable 3 semaines. Toute modification donne lieu à un avenant ou à un nouveau devis. La commande devient ferme et définitive dès signature du devis.

4 PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Échéancier de règlement

40 %

À la signature du devis

50 %

En cours de chantier

10 %

À la réception des travaux

Chantiers de longue durée : des appels de fonds intermédiaires pourront être demandés.

En cas de non-paiement : le chantier sera immédiatement mis en stand-by jusqu'à régularisation.

Clause complémentaire : toute facture impayée à son échéance entraînera de plein droit la suspension de toute intervention en cours ainsi que l'exigibilité immédiate des sommes restant dues.

Clause de réception : le solde de 10 % restant dû est exigible immédiatement à la signature du procès-verbal de fin de chantier, même en présence de réserves mineures n'empêchant pas l'utilisation normale de l'ouvrage.

Document contractuel à remettre au client avant l'exécution des travaux.



ANDRÉ

PEINTURE DÉCORATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

5 PRÉPARATION DES LIEUX ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le client s'engage à vider les pièces concernées. L'entreprise assure la protection des sols. Toute aide au déplacement des biens sera facturée. L'entreprise se dégage de toute responsabilité concernant les biens non retirés ou manipulés par le client.

6 DÉLAIS D'EXÉCUTION

Les délais sont donnés à titre indicatif. Les retards dus à la force majeure, aux intempéries ou aux fournisseurs ne peuvent être imputés à l'entreprise.

7 RÉCEPTION DES TRAVAUX

La réception intervient à la fin du chantier. L'absence de réserves écrites sous 8 jours vaut réception sans réserve.

8 GARANTIES LÉGALES APPLICABLES

Garantie de parfait achèvement : 1 an (article 1792-6 du Code civil). Garantie biennale de bon fonctionnement : 2 ans (article 1792-3 du Code civil). L'entreprise n'est pas soumise à la garantie décennale pour les prestations décrites dans les présentes CGV.

9 RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Assurance professionnelle ENTORIA - Contrat n° CRCD01-044421 couvrant la responsabilité civile professionnelle et la garantie biennale.

10 DROIT DE RÉTRACTATION

Lorsque le client est à l'origine de la demande de devis, aucun droit de rétractation ne s'applique après signature du devis. Toute modification de produit ou matériau fera l'objet d'un avenant et les produits initialement commandés restent dus.

La réception des travaux constitue le point de départ des garanties applicables.



ANDRÉ

PEINTURE DÉCORATION

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

11 RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit. Le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation.

12 LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige non résolu à l'amiable, le tribunal compétent est celui du ressort du siège social de l'entreprise, sauf dispositions légales contraires.

13 DONNÉES PERSONNELLES

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données.

14 ACCEPTATION

La signature du devis vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

MENTION CLIENT À SIGNER

« Devis reçu avant l'exécution des travaux. Bon pour travaux. »

Le client reconnaît avoir reçu un exemplaire des présentes Conditions Générales de Vente avant le début des travaux.

Lieu : _____

Date : _____

Nom du client : _____

Signature : _____

Mention manuscrite : _____

À compléter et signer à la main après impression.